



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 13 Septembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Michel LOYAT, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Etaient présents :, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.4), M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET.

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Commerce »	Montant du budget 2018 : 40 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

L'office de Commerce et de l'Artisanat est chargé de la mise en œuvre des « Samedis piétons » opération d'animation du centre-ville de Besançon, cœur d'Agglomération.
Une campagne de communication ambitieuse doit être déployée en direction de Haute Saône, Haut Doubs et Suisse. Une subvention de 10 000 € est sollicitée à ce titre.

I. Contexte

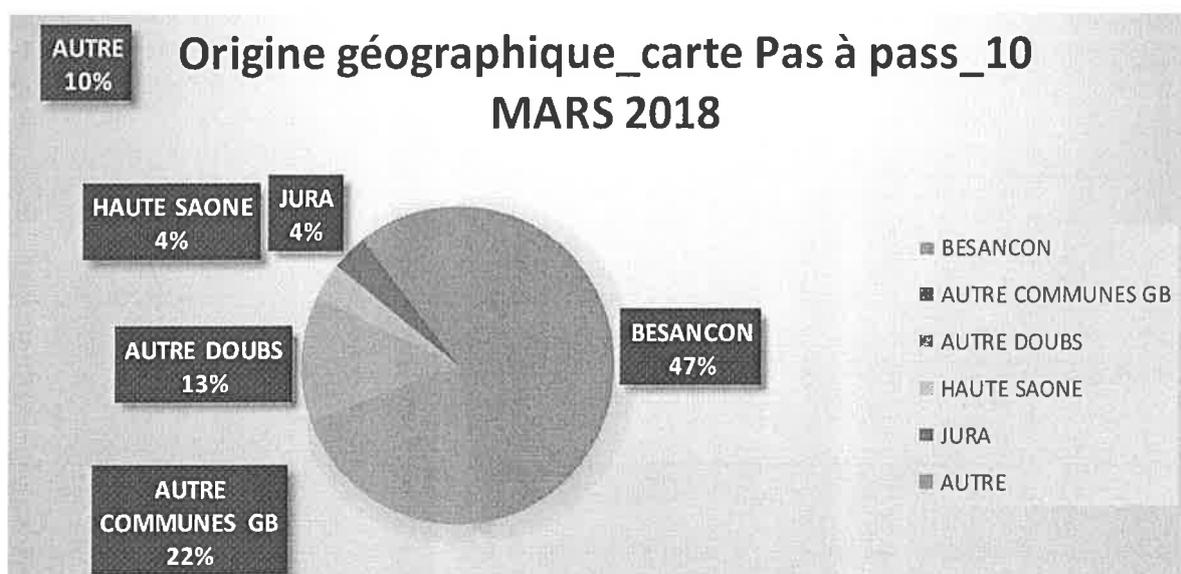
Depuis plusieurs années, l'Office de Commerce et de l'Artisanat coordonne l'opération «Samedis piétons» dont la dernière édition interviendra le 8 décembre 2018.
Inscrite dans le calendrier commercial de Besançon et son agglomération, elle doit être confortée au-delà, en particulier en direction de la clientèle de Haute-Saône et du Haut Doubs.

II. Les samedis piétons

A/ Bilan samedi piétons 1^{er} semestre

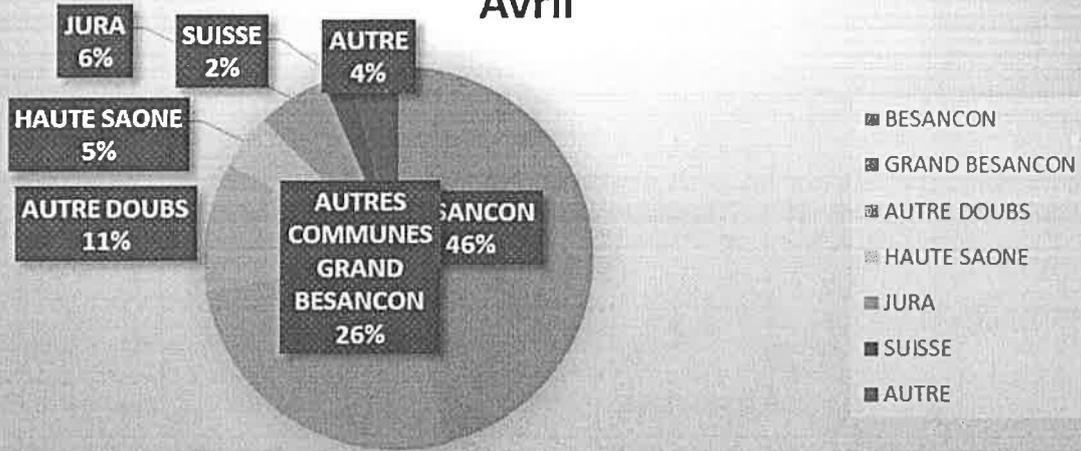
Le bilan présenté ci-après retrace la fréquentation de la clientèle lors des différentes précédentes éditions (10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin).

La fréquentation par origine géographique se décompose comme suit :

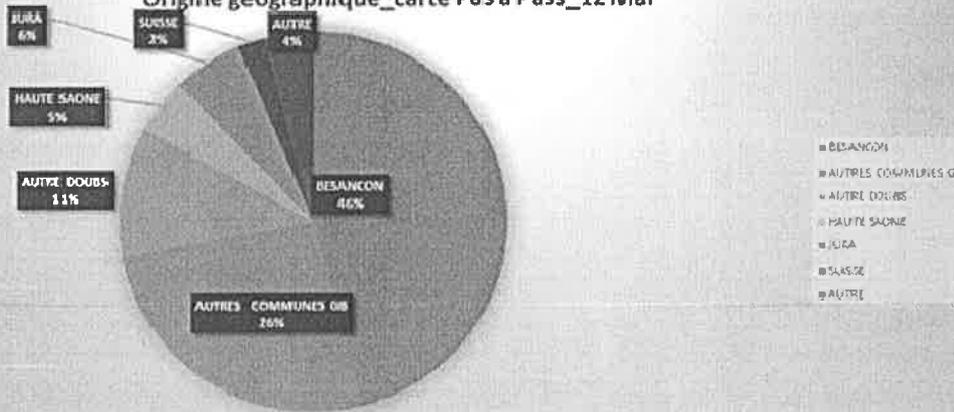


Origine géographique_carte Pas à Pass_14

Avril

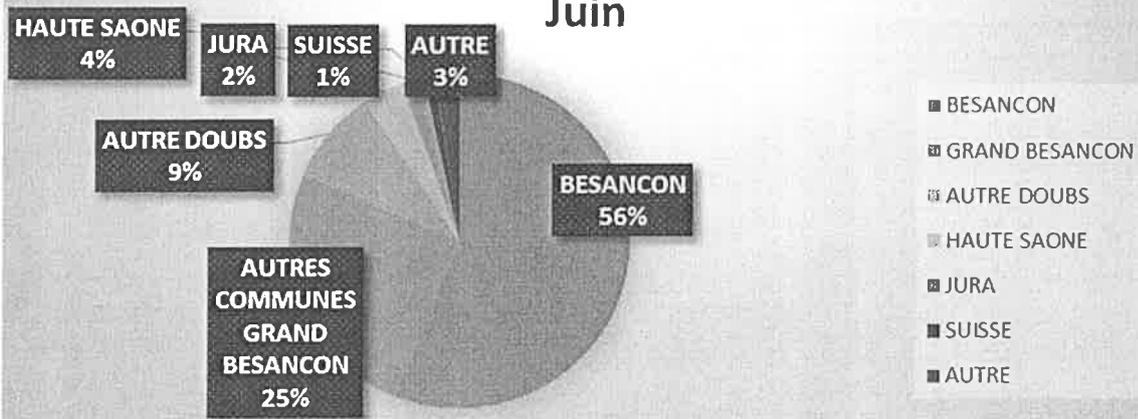


Origine géographique_carte Pas à Pass_12 Mai

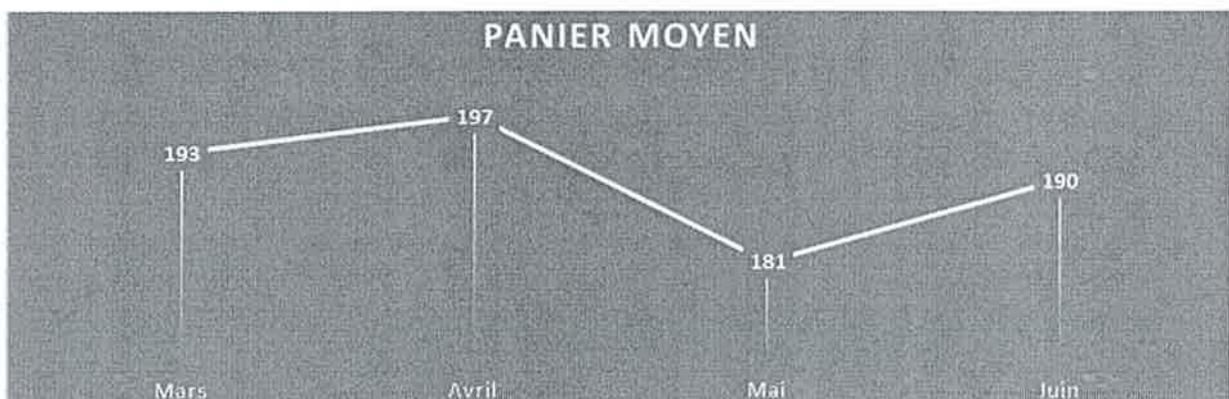
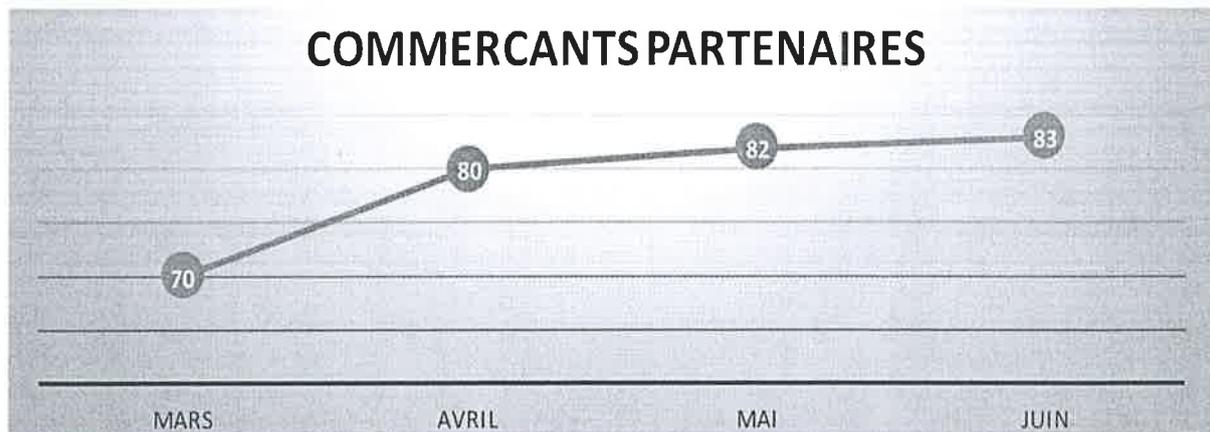


Origine géographique_carte Pas à Pass_9

Juin



Le nombre de commerçants partenaires progresse, alors que le panier moyen stagne à l'approche des soldes (report des gros achats) :



B/ Programmation samedi piétons 2^{ème} semestre

Les dates pour le 2nd semestre 2018, sont :

- 8 septembre en lien avec le Festival de Musique de Besançon Franche Comté,
- 13 octobre en même temps que la braderie d'automne,
- 10 novembre,
- 9 décembre en avant-première des animations de fin d'année,

III. Proposition

La faible fréquentation observée des chalands du Haut-Doubs, Haute-Saône et Suisse semble provenir d'un déficit de communication qu'il est proposé de résorber par une campagne de communication adaptée, nécessitant l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, chargé de proposer un plan de communication ambitieux.

M. JY. PRALON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons.**
- **autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture du Doubs

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Reçu le 25 SEP. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président